



# Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique

## COMMUNIQUÉ

Aux fins médiatiques seulement  
Ceci n'est pas un document officiel

le 22 mai 2007  
Journée internationale de la  
diversité biologique



LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE ET LES  
CHANGEMENTS CLIMATIQUES

### **LE SECRETAIRE EXECUTIF REÇU EN AUDIENCE PAR LE MINISTRE D'ETAT FRANÇAIS DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DURABLES PARIS, 5 JUILLET 2007**

*Paris, le 6 juillet 2007.* M. Jean-Louis Borloo, Ministre d'Etat Français de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement durables a accordé une audience au Secrétaire exécutif de la Convention sur la diversité biologique, M. Ahmed Djoghlaif, en marge des travaux de la 12ème réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques qui a lieu à Paris du 2 au 6 juillet 2007. L'entretien a eu lieu avec la participation de deux membres de la délégation française et a porté sur les travaux de l'organe scientifique de la Convention et les préparatifs de la réunion de Groupe de travail sur l'examen de l'application de la Convention qui aura lieu du 9 au 13 juillet au siège de l'UNESCO à Paris.

Cette audience a aussi permis de passer en revue les préparatifs de la prochaine réunion de la Conférence des Parties Contractantes qui se tiendra à Bonn, en Allemagne au niveau ministériel, du 29 au 30 mai 2008 et le rôle de la France en sa qualité de Président de l'Union Européenne. A cette occasion, les défis de la réalisation de l'objectif de Johannesburg visant à réduire la perte de la biodiversité en 2010 à la lumière des engagements de la Déclaration d'Heilingendamm adoptée par le récent Sommet des Chefs D'État du Groupe des 8 ont été passés en revue. La contribution de la France à la célébration de l'Année Internationale de la biodiversité en 2010 a été également abordée. A cette occasion, le Ministre d'État a déclaré que « La sensibilisation du public à travers les médias et leurs supports modernes est essentielle pour relever les défis de la perte de la diversité biologique sur planète. Il est donc essentiel de mobiliser tous les partenaires, y compris en mettant sur pied un club d'amis de la biodiversité qui comprendrait aussi les représentants du secteur privé. »

#### **La Convention sur la diversité biologique**

La Convention sur la diversité biologique est l'un des traités environnementaux internationaux qui compte le plus d'adhérents au monde. Ouverte à la signature lors du Sommet de la Terre de Rio de Janeiro en 1992, la Convention compte actuellement 190 Parties, dont 189 États et la Communauté européenne, qui se sont engagées envers ses trois objectifs principaux : la conservation de la diversité biologique, l'utilisation durable de ses composantes et le partage équitable des avantages découlant de l'utilisation de ses ressources génétiques. Le Secrétariat de la Convention est situé à Montréal. Pour plus de renseignements, veuillez contacter Mme Marie Aminata Khan au +1-514-287-8701 ou par courrier électronique à l'adresse [marie.khan@cbd.int](mailto:marie.khan@cbd.int)

